

Chers parents,

Vous avez le projet de demander un sacrement ou la Profession de Foi pour votre enfant, nous vous rappelons qu'il faut que votre enfant ait été catéchisé 2 ans pour le Baptême ou la Première Communion, et 4 ans pour la Profession de Foi (et être baptisé pour faire sa Première Communion et sa Profession de Foi).

Pour ce faire, nous avons besoin de quelques informations : (remplissez ce qui vous concerne)

Merci de renseigner cette fiche et de la remettre à **Mme Tarka (surveillante référente des classes de 6èmes)** avec un extrait d'acte de Baptême, avant les vacances de Toussaint impérativement.

Nom :

Prénom :

Classe :

Nom et adresse des parents :

.....
.....
.....

Adresse mail :

Téléphone :

Date et lieu de Baptême :

.....

Date et lieu de la première communion :

Années de catéchèse (école ? paroisse ?) :

.....

Souhait : * Baptême * Première communion * Profession de Foi

Si votre enfant se prépare à :

- un sacrement (Baptême ou Première communion) il devra être présent une fois par mois à la maison diocésaine, ce sera un mercredi après-midi après les cours de la matinée au collège. Si votre enfant n'a jamais été catéchisé, cette préparation dure 2 ans. L'animatrice du groupe se charge des jeunes dès la fin des cours du mercredi matin.
- la Profession de Foi, il participe chaque semaine à l'heure de pastorale, et fera une retraite à l'abbaye de Blangy sur ternoise les 20 et 21 mai 2021. Les professions de Foi se dérouleront samedi 12 juin et dimanche 13 juin 2021 à la cathédrale d'Arras. Vous aurez les précisions au fil de l'année.

Pour les Professions de Foi merci de cocher le jour préféré :

Samedi 12 juin 2021 ou Dimanche 13 juin 2021

Signature des parents :

Concernant les modalités, vous serez avertis au fur et à mesure de l'année.

Cordialement,

Juliette Lelièvre, pastorale@saintjo.fr